conditions, le travail étant peu régulier par suite des difficultés qui se produisent au cours du gisement, il s'ensuit que lorsque l'ouvrier n'a pas un salaire assez rémunérateur, la compagnie se voit dans l'obligation de lui tenir compte de la différence et lui assurer un salaire suffisant.

Tenant pour bien dit l'avertissement donné par ses ordres par son chef porion, la compagnie fit passer il y a quelques jours ses agents dans les tailles ou chantiers et après calculs, certains ouvriers constatèrent avec peine que leur salaire quotidien atteignait environ un franc trente-cinq centimes.

Le jour de l'an les ouvriers s'entretinrent entre eux de la situation à eux faite et résolurent de contraindre la Compagnie à renoncer à cette exigence. En effet, obéissant à un mot d'ordre bien donné 250 mineurs ne prirent pas le travail vendredi matin, la Compagnie ne s'effraya pas outre mesure de ces nombreuses absences qu'elle crut pouvoir attribuer aux fêtes du nouvel an.

Le soir, vers six heures, au nombre d'environ 300, les grévistes tinrent une réunion dans la salle de l'estaminet Delaleau, où l'un d'eux, délégué mineur prit la parole pour exposer la situation.

Une délégation composée de six membres fut nommée avec mission de se rendre samedi à 8 heures du matin auprès de M. le Directeur des mines de Nœux.

La nuit de vendredi à samedi fut calme et se passa sans incident.

Samedi matin la délégation se rendit au bureau de la compagnie où elle fut reçue par M. Robinet, ingénieur principal des mines de Nœux qui, après explications, consentit d'un commun accord avec les délégués à réglementer comme suit le travail des mineurs et ce, afin de permettre à ceux-ci de gagner une journée atteignant comme moyenne celle des mineurs des autres compagnies du bassin houiller du Pas-de-Calais.

Pour les couches de cinquante centimètres d'épaisseur, cinq francs du mètre courant, pour celles ayant soixante centimètres, six francs du mètre et ainsi de suite en augmentant graduellement de un franc par dix centimètres et jusqu'à un mètre dont le prix est fixé à dix francs ; au-dessus de ces dimensions le prix sera fixé d'après conventions entre l'ouvrier et le porion.

M. Lamendin, secrétaire général du syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais, appelé par télégramme, est arrivé à Hersin-Coupigny vers dix heures du matin. Après avoir conféré longuement avec les délégués il a présidé une réunion très nombreuse, tenue comme celle de la veille chez M. Delaleau. M. Lamendin y expose les réponses de la Compagnie, explique que celles-ci donnent complètement satisfaction aux grévistes ajoutant : « il est certain que l'administration des mines de Nœux se rappelle la dernière grève et qu'aujourd'hui en faisant de suite droit à vos revendications elle tient compte de votre puissante organisation syndicale. »

Malgré ces paroles l'assemblée est indécise craignant que les concessions faites par la Compagnie ne restent lettre morte, une fois le travail repris.

C'est alors que le secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, avec beaucoup de bon sens, invite les mineurs à reprendre le travail leur déclarant qu'il sera assez tôt de chômer à la fin de la prochaine quinzaine s'il est prouvé par le paiement que la compagnie n'a pas tenu ses engagements.

L'assemblée revenant à de meilleurs sentiments vote, après quelques explications, à l'unanimité la reprise du travail.

L'on s'accorde à croire que la descente de lundi matin sera complète.

Malgré le chômage la commune d'Hersin-Coupigny n'a rien perdu de son aspect tranquille.

M. le lieutenant de gendarmerie Gest qui se trouvait avec quelques gendarmes sur les lieux de la grève est retourné samedi soir à Béthune.

LE Crime d'Ascq

L'instruction de cette affaire est toujours suivie avec talent par M. Legrand, juge d'instruction. Une nouvelle charge vient d'être relevée contre les inculpés.

Nous avons dit que, pour donner l'explication de l'argent qui se trouvait en leur possession, Marescaux et Choquel avaient affirmé avoir reçu un règlement de compte la veille du crime, chez M. Buisine, charpentier, rue Gauthier de Châtillon.

Or, il résulte de la vérification des livres de ce commerçant, que ce dire est faux et que M. Buisine ne leur a réglé ce qu'il leur devait (environ 13 fr.) que quelques jours après la découverte du crime.

Cette lugubre et longue affaire ne peut tarder à avoir une solution prochaine.

Le Crime de Merlimont

Tandis que la police de Berck-sur-Mer, procédait hier matin vers dix heures, à l'arrestation de François Baillet, 25 ans, ami de Dutilleul et inculpé comme lui dans l'assassinat de Merlimont, la police de Lille continuait ses investigations. Elle retrouva chez les maîtresses des inculpés, les demoiselles Emilia B..., mère et fille, une grande partie des objets volés chez M. Dhaine, à Ronchin, il y a environ trois semaines. Ces demoiselles furent amenées au commissariat central, où M. Court leur fit subir un interrogatoire qui ne dura pas moins de deux heures de l'après-dîner à onze heures du soir. A la suite, elles furent, sur mandat de dépôt décerné par M. Legrand, juge d'instruction, amenées à la maison d'arrêt.

Dutilleul sera transféré ce matin à huit heures à Montreuil, où il rejoindra son complice. Dans un nouvel interrogatoire qu'il a subi hier, il a fait des aveux partiels. Suivant ses dires, il aurait fait le guet, pendant que Baillet frappait Mme Cowet et s'emparait de l'argent.

Après être passé aux assises du Pas-de-Calais, Dutilleul sera renvoyé à Lille, car le Parquet n'a pas moins de quatre à cinq vols avec effraction à relever à sa charge.

Chronique locale

ROUBAIX

UN MARI QUI BRULE SA FEMME

Tous nos concitoyens se rappellent de l'hirondellier Desbouvries qui, en son heure de gloire, il y a un an, fit des essais à l'Exposition universelle avec ses gentilles hirondelles qu'il appelait *hirondelles de guerre*.

Mais Desbouvries n'atteignit pas le but qu'il visait, et son désespoir était grand ; on ne parlait plus de ses hirondelles !... Il se décida à s'établir cabaretier dans la maison qu'il désignait sous le nom poétique de *Villa des Vignes*, située quai de la Vigne.

Le malheureux Desbouvries s'adonna à la boisson et depuis ce jour le ménage était très souvent en désaccord, ce qui amena des scènes scandaleuses.

Vendredi soir, vers dix heures, Jean-Baptiste Desbouvries avait bu beaucoup plus qu'il n'aurait dû le faire, de là grave discussion avec sa femme.

Fatiguée de cette scène, elle voulut aller se coucher et prit la lampe à pétrole pour se rendre à la chambre. Desbouvries s'y opposa et saisissant la lampe la jeta sur la malheureuse.

Le liquide enflammé envahit aussitôt les jupons de la femme qui poussa des cris déchirants. Les voisins accoururent et parvinrent, après quelques minutes, à éteindre les flammes ; mais déjà il était trop tard car la pauvre femme était affreusement brûlée sur tout le corps.

On la transporta, deux heures après, dans une voiture de boulanger, à l'hôpital. Quant à son mari il fut arrêté et conduit au Dépôt par les agents que l'on avaient prévenus.

Il nie avec énergie avoir voulu brûler sa femme et prétend que ce malheur provient d'un accident.

Il voulait, a-t-il dit, empêcher sa femme de partir avec la lampe qu'il voulait reprendre, celle-ci fut lâchée par lui et tomba sur le sol en se brisant.

Il fut relaxé dans la journée d'hier ; mais le soir, l'état de Mme Desbouvries s'aggravant, M. Chanvaux, commissaire de police du 4me arrondissement se décida à la confronter avec son mari.

Elle prétend qu'il avait bien l'intention de la brûler, que déjà il l'avait menacée et qu'il y avait préméditation.

Après cette déclaration faite catégoriquement, M. Desbouvries a été de nouveau arrêté et maintenu, cette fois, en état d'arrestation.

L'état de sa femme est très grave et on désespère de la sauver.

Un grave accident à l'établissement Vanoutryve. — Un très grave accident s'est produit vendredi après-midi dans l'établissement Vanoutryve, boulevard d'Armentières, dans les circonstances suivantes :

Un tisserand, nommé Louis Holbecq, âgé de 30 ans, demeurant à Tourcoing, près de la gare des Francs, venait de terminer sa « chaîne ». Il démonta l' « ensouple » pour la porter à la salle de préparation ; cette pièce pèse environ 50 kilos. Il longeait un corridor lorsque tout à coup il perdit pied et s'affaissa sur le sol.

Un des plateaux de l' « anserœul » l'atteignit à la tête et occasionna une fracture du crâne.

Il fut relevé par ses camarades et transporté dans les bureaux. Le malheureux faisait peine à voir ; le sang coulait avec abondance par les yeux et les narines.

M. le docteur Bernard que l'on avait appelé immédiatement, lui prodigua les premiers soins et le fit transporter à son domicile, à Tourcoing.

Son état s'est beaucoup aggravé dans la journée d'hier et il est probable qu'à l'heure où nous écrivons, il a cessé de vivre.

LE CRIME DU BREUCQ

Aucun indice n'est venu hier éclairer la justice sur la dénonciation de la femme Dekens. Celui-ci nie énergiquement avoir jeté dans le canal M. Lebrun. Il se rappelle très bien avoir assisté à son enterrement ; mais il soutient qu'il ne l'a pas tué.

Marie Debacker, au contraire, maintient ses affirmations. L'affaire en est là.

Dekens sera transféré à Lille ce matin.

Le local de la Roubaisienne. — On sait que la société de gymnastique la Roubaisienne devait quitter son local le 31 décembre, mais par suite d'une entente avec M. Duthoit le propriétaire, il a été décidé dans la dernière réunion des membres fondateurs de conserver le local actuel jusqu'au 31 décembre 1891, mais en abandonnant les constructions au propriétaire.

Il est probable qu'un nouveau local sera construit sous peu et mis à la disposition de la société.

Grand combat de Coqs. — C'est aujourd'hui dimanche, 4 janvier 1891, à 3 heures 1/2 qu'aura lieu chez Henri Dutat, boulevard de la République, à Roubaix, la grande partie de coqs, entre Emile, marchand de beurre, de Tourcoing contre la Société du Congo, de Roubaix, attaque d'un 3/5 pour 100 francs.

Entrée : 50 centimes.

Chronique Colombophile. — La commission de la fédération Colombophile Roubaisienne, s'est réunie le vendredi 26 décembre, pour nommer son conseil d'administration.

16 membres étaient présents sur 20 commissaires : MM. Jules Willem a été élu président d'honneur par 15 voix, pour la nomination du président les voix se sont réparties comme suit : Emile Weerts, 8 voix, Adolphe Draut, 8 voix, un second tour de scrutin a donné les résultats suivants : Weerts, 9 Draut, 7 voix.

Vice-président, A. Draut, 16 voix. Premier secrétaire Léon Dumez, 10 voix ; secrétaire-adjoint, J. Marcq, 9 voix ; 2e secrétaire-adjoint, J. Vanest, 15 voix, trésorier, Elie Catteau, 16 voix.

Avant de lever la séance, M. Emile Weerts a déclaré à l'assemblée que vu la faible majorité qu'il obtenait il ne pouvait accepter la présidence.

La Compagnie d'assurances contre les accidents. — L'*Urbaine* et la *Seine* rappelle à ses assurés que M. Edouard Pourain, dont les fonctions de sous-agent à Roubaix ont pris fin depuis le 31 décembre 1889, n'a plus qualité depuis cette époque, pour s'occuper à quelque titre que ce soit, de l'administration des polices en cours ni en réaliser de nouvelles au nom de ladite compagnie.

Toutes les déclarations d'accidents, réclamations ou paiements de primes échues doivent être faits soit à l'agence particulière, chez M. Henri Deschamps, 15, rue de la Gare à Roubaix, soit en cas d'urgence, au siège de l'agence générale, 212, rue Nationale, à Lille.

Un accident de fabrique. — Hier après-midi, un ouvrier balayeur du peignage de M. Amédée Prouvost, rue du Collège, était occupé près d'un métier à filer lorsqu'il eut la main gauche prise dans un des cylindres et complètement écrasée. Après avoir reçu les premiers soins il a été transporté à l'hôpital.

Encore un accident par la gelée. — Un ouvrier fileur, nommé Pierre Delapine, demeurant rue Decrême cour Decrique, traversait le boulevard de Belfort lorsqu'il glissa sur la neige et tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe gauche. Il a été admis d'urgence à l'hôpital.

Un accident de voiture rue Pellart. — Hier matin, vers dix heures, le camion de M. Dhalluin-Crouzet, négociant en huiles, rue Pellart, montait la rue Pellart, lorsque les chevaux s'emballèrent.

Près de la rue de l'Hommelet, le camion accrocha un tombereau de charbon à M. Decottignies. Le véhicule fut renversé et mis en pièces.

Quant à M. Decottignies, il fut projeté sur le pavé, mais il put se relever sans aucune blessure.

Les chevaux ont été arrêtés un peu plus loin par deux courageux citoyens. MM. L. Toutlemonde, marchand de lait et Ch. Coursiex, charron.

Recensement de la classe 1890. — A partir de lundi prochain, les tableaux de recensement de la classe de 1890 seront à la disposition du journal l' « Avenir de Roubaix-Tourcoing » pour en prendre copie.

Recensement des chevaux et des pigeons voyageurs. — Vingt à trente propriétaires de chevaux et de pigeons voyageurs vont se voir l'objet de poursuites judiciaires, pour n'avoir pas effectué à la mairie, dans le mois de décembre dernier, la déclaration prescrite par la loi sur les réquisitions militaires.

Chronique colombophile. — Dimanche 28 décembre a eu lieu la 4me exposition partielle de pigeons voyageurs, au siège de la société le *Pigeon Roubaisien*, établie chez M. Louis Derégnaucourt, rue Inkermann, 176.

Les pigeons exposés appartenaient aux pigeonniers de MM. Dancoine, Renard et Georges Loof.

Les visiteurs ont surtout remarqué une magnifique série de pigeons écaillé, du pigeonnier de M. Loof, ainsi qu'un superbe pigeon roux du pigeonnier de M. Renard. Le pigeonnier de M. Dancoine a fait l'admiration pour ses superbes pigeons bleus de race liégeoise.

En somme belle exposition.

Dimanche 4 janvier, 5e exposition partielle de pigeons voyageurs.

Les exposants seront MM. Béghein, 4e prix du grand concours national du 14 juillet 1890 et Louis Derégnaucourt, lauréat des concours de 1889 et 1890.

L'exposition s'ouvrira de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Dimanche 4 courant, 3e exposition de pigeons voyageurs, chez M. J.-B. Desrousseaux, rue Pellart, 49. Les exposants sont MM. Rooms, Carnoy, Planquett.

Partie de coqs. — Aujourd'hui dimanche aura lieu une jolie partie de coqs chez M. J.-B. Desrousseaux, rue Pellart, 49, contre M. Mulliez, cafetier, ancienne maison Doutreligne.

Vagabondage. — Les nommés Henri Manouvrier, âgé de 30 ans, né à Beuvry et Henri Foucart, âgé de 41 ans, né à Ennevelin, ont été arrêté pour escroqueries et vagabondage.

Arrêté d'expulsion. — Les agents Catteau et Dubois ont arrêté vendredi, vers six heures du soir, le nommé Thomas Vercalie, âgé de 27 ans, sans profession, demeurant rue Saint-Jean, inculpé d'un vol de deux pains de gruaux et deux gateaux chez un boulanger de la rue du Tilleul, qui avait porté plainte.

Le voleur a été conduit au poste.

⁂

Vol. — La police a mis en état d'arrestation la nommée Françoise Fontaine, âgée de 22 ans, née à Rouen et demeurant rue Neuve, 15, à Roubaix, pour avoir volé un jersey et une montre, chez M. Chamlette, rue de la Gare, 76. Elle était porteuse des objets volés. Elle a été reconduite au dépôt à la disposition de M. le commissaire central.

Objet trouvé. — Un jersey trouvé sur la voie publique, a été déposé hier au commissariat de police où on peut le réclamer.

Bestiaux abattus du 22 au 31 décembre 1890 :

50	Bœufs	17,659	kilog.
70	Vaches	20,309	—
16	Taureaux	4,300	—
319	Moutons	7,975	—
55	Veaux	4,400	—
79	Porcs	5,552	—
15	Chevaux	3,805	—

Halles et Marchés. — Arrivage du poisson du 30 au 31 décembre, 5087 kilos.

SUR LA SAVONNERIE DU CONGO

CE QU'ÉTAIT JEAN-PIERRE

Certes, Jean-Pierre avait la peau,
On ne sait trop pour quelle cause,
Noire comme un vieux moricaud.
Grâce à l'usage du Congo,
On le voit frais comme une rose.

⁂

MESURES PRÉVENTIVES

Contre les vents trop vifs, les ardeurs du soleil,
Opposons de Vaissier le Savon sans pareil.
Nulle peau bien lavée au grand air ne se hâle,
Gardons toujours pour plaire un teint frais et vermeil
Où le cœur s'attendrit, l'œil ravit se régale.

⁂

MORT AU CHOLÉRA

Choléra, dois-je aller au beau pays de France
Où chacun se parfume au Savon du Congo ?
Non, j'y verrais bientôt ma sinistre influence
Garrotée et livrée aux mains de ce bourreau :
Où règne un tel Savon disparaît tout fléau.

F. du Cornet au savonnier Victor Vaissier.

VILLE DE ROUBAIX (Nord)

Condition publique des soies, des laines et des cotons

Relevés mensuels comparatifs :

Mouvement du mois de décembre 1888 :

106 colis de soie	8,764 k.
11,516 colis de laine peignée	1,561,974
3,774 colis de laine filée	496,036
487 colis de blousses	47,293
1,363 colis de coton	145,977
20,196 colis pesant ensemble	2,170,109
Décreusage	135 1/2 opérations
Titrage	1822 1/2 id.

Mouvement du mois de décembre 1889 :

143 colis de soie	10,549
15,192 colis de laine peignée	1,635,213
3,787 colis de laine filée	498,094
599 colis de blousses	64,599
1,851 colis de coton	198,199
21,572 colis pesant ensemble	2,316,654
Décreusage	121 1/2 opérations
Titrage	1,734 1/2 id.

Mouvement du mois de décembre 1890 :

60 colis de soie	5,476
19,499 colis de laine peignée	2,098,048
3,279 colis de laine filée	333,798
615 colis de blousses	67,022
1,266 colis de coton	135,521
24,719 colis pesant ensemble	2,650,855
Décreusage	108 1/2 opérations
Titrage	1,571 1/2 id.

Le Directeur : L. Bipper.

TOURCOING

Réunion officieuse. — Hier soir à huit heures a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville une réunion officieuse des membres de la municipalité, investis du mandat de délégués sénatoriaux. M. Dron, député, était attendu pour assister à cette réunion qui avait trait à l'élection sénatoriale d'aujourd'hui.

Bibliothèque populaire. — La bibliothèque populaire, installée à l'Hôtel-de-Ville, bureau des écoles sera ouverte aujourd'hui dimanche comme à l'ordinaire. L'avis publié il y a quelques jours ne concerne que la grande bibliothèque communale qui restera fermée jusqu'au 5 janvier.

Obsèques. — Les obsèques de M. Charles Delescluse, chef de la comptabilité à la mairie de Tourcoing, dont nous avons annoncé la mort, ont eu lieu hier matin au milieu d'une très grande affluence.

Le deuil était conduit par le père et les frères du défunt.

Tout le personnel de la mairie et des différents services municipaux assistaient aux funérailles.

Dans l'assistance nous avons remarqué presque tous les membres de la municipalité.

Accident. — Nous avons parlé hier d'un accident survenu à un domestique de MM. Vernier et Dupont, qui est tombé de son camion vendredi soir, rue Neuve-de-Roubaix et s'est fait à la tête une forte blessure.

Le blessé qui se nomme Charles Declercq, âgé de 30 ans environ, après avoir reçu à la pharmacie Courtin, les premiers soins, a été transporté à l'estaminet au St-Nicolas, rue de la Cloche, où il prenait pension.

M. le docteur Bourgois qui soigne le blessé ne prévoit pas que l'accident puisse avoir des conséquences fâcheuses.

Statistique du travail dans les différentes industries locales. — Suivant un état aussi fidèle que possible, voici quelle serait l'état indicatif du travail pour les différentes industries locales, et pour les ouvriers de ces industries habitant la ville.

Tissage.	
Ouvriers travaillant 12 heures	2.905
» » 10 »	1.105
Chomage complet	827
Entrepreneurs de bâtiments	
Aucun ouvriers ne travaillant complètement.	
Ouvriers travail partiel	202
Chomage complet	430
Situation pour cette industrie causée par la gelée	
Retorderies	
Ouvriers travaillant 12 heures	293
» » partiellement	26
Chomage complet	5
Filatures	
Ouvriers travaillant 12 h. complet	6.903
» » 7, 8 et 10 h.	1.513
Chomage complet	184
Teintureries	
Ouvriers travaillant 12 heures	240
» » 8 et 10 h.	338
Fabrique de fuseaux	
Ouvriers travaillant 12 heures	90
» » 8 heures	15
Peignages	
Ouvriers travaillant 12 heures	2.452
Chomage complet	148
Peignerons	
Ouvriers travaillant 10 heures	95
Scieries	
Ouvriers travaillant 10 heures	12
Corderies et lacets	
Ouvriers travaillant 10 heures	25
Bonneterie	
Ouvriers travaillant 12 heures	208
» » 7, 8 et 10 h.	25
Triages	
Ouvriers travaillant 12 heures	25
» » 6 et 7 h.	71
Chomage	30
Carrossiers	
Ouvriers travaillant 11 heures	10
Métallurgie	
Ouvriers travaillant 12 heures	84
» » 10 et 11 h.	166
Chomage	20
Corroiries	
Ouvriers travaillant 12 heures	80
Fabrique de dentelles	
Ouvriers travaillant 11 heures	35

RÉCAPITULATION

18.526 ouvriers dont 13.105 travail. 12 h.
3.695 ouvriers travail., 7, 8, 10 et 11 h.
1.726 ouvriers chomant momentanément.

Le Bilan de 1890

Avril

1. — On retire du canal à Wasquehal un cadavre qui fut reconnu pour être celui d'un employé de la gare, habitant Tourcoing, M. Joseph Quivy disparu depuis le 16 mars. Le malheureux dont la mort fut attribuée à un accident laissa une veuve et 5 enfants en bas-âge.

2. — Le conseil tient une séance extraordinaire au cours de laquelle il adopta un rapport sur les grands travaux présenté par M. Masure-Six, rapport indiquant les observations consignées pendant l'enquête d'utilité publique.

8. — Mort de M. Oscar Lefrançois, contrôleur des douanes en retraite, frère de M. Alfred Lefrançois, adjoint au maire.

9. — Incendie dans les combles de l'habitation de M. Vercauver-Parent, rue Nationale. — Obsèques à St-Amand, du gendarme Mathias Caudoux, de la brigade à pied de Tourcoing.

10. — Obsèques de M. Oscar Lefrançois.

12. — Dans la nuit du 12 au 13, à Bondues, un préposé des douanes de la brigade ambulante de Tourcoing est le héros d'une affaire assez dramatique.

Il commet un bris de clôture chez une cabaretière, tire plusieurs coups de revolver dans la maison, ainsi que sur la porte des époux Davoust, marchands de légumes.

16. — La commission administrative du bureau de bienfaisance nous transmet copie de la délibération prise pour remercier M. Albert Masurel du don de 10,000 fr. pour l'œuvre du prêt du linge.

17. — Découverte d'un fœtus du sexe masculin dans le cimetière du Blanc-Seau.

20. — Un malheureux jeune homme, M. Désiré Marescaux, âgé de 26 ans, ouvrier tisserand, est assailli sans motif au sortir du cabaret du « Coq Chantant » au Blanc Four, par plusieurs individus dont l'un lui porta un coup de couteau au ventre. La victime mourut quelques jours après cette sauvage agression.

21. — Un très grave accident se produit à l'usine de MM. Tiberghien, rue de l'Alma et coûte la vie au malheureux conducteur des machines, M. Philippe Jeannelle, qui est brûlé vif par le jet de vapeur qui s'échappa à la suite de la rupture d'un plateau du cylindre.

23. — Un ouvrier cardeur, M. Louis Desplechin, fut victime d'un grave accident dans l'établissement où il travaillait.

25. — Le Conseil municipal tient une séance extraordinaire où il est traité de questions importantes.

Mort de M. André Bourgeois, employé de la mairie, frère de M. Bourgeois, député du Jura.

28. — Opérations du Conseil de révision présidées par M. Vel-Durand, préfet du Nord.

Grande Soirée chantante, dimanche 11 janvier 1891, à l'estaminet du *Chien-Fidèle*, tenu par M. E. Leclercq, rue de Menin, 118, organisée par des Amis réunis, au bénéfice des conscrits du quartier. — Brillante tombola après la soirée.

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie ; Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau ; Vanneufville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles.

Mouvement de décembre 1890

1889

	Lots	Kil.
Soie	3	190
Laine peignée	723	1.312.928
Laine filée	637	237.559
Blousses	82	95.979
Coton	101	66.548
Totaux	1546	1.713.804

1890

	Lots	Kil.
Soie	3	186
Laine peignée	788	1.401.626
Laine filée	646	244.075
Blousses	79	67.626
Coton	145	79.280
Totaux	1.661	1.872.703

Expéditions et arrivages par voie ferrée :

Expédié par la Condition	423.950
Remis à divers	201.305
Arrivages directs p. v. ferrée	28.410
Total :	653.665

Conditionnements	5.240 1/2
Titrages	261 »
Décreusages et lavages	65 »

Le directeur intérimaire,
Alf. Cormant.

Un homme écrasé par le tramway à vapeur A MOUVEAUX

Hier, vers midi, un malheureux vieillard, habitant le territoire de la commune de Mouveaux et vivant d'aumônes, sortait de son domicile pour faire sa tournée quotidienne, lorsque non loin du Vert-Baudet, le vieillard, qui était atteint de surdité, butta sur un tas de sable et alla tomber sur les rails du tramway à vapeur de Tourcoing à Lille.

Le tramway n'était qu'à une très faible distance et le mécanicien ne put arrêter à temps. Le malheureux fut écrasé.

La mort a été instantanée.

LILLE

Incendie rue Henri-Kolb. — Cette nuit, vers une heure, un commencement d'incendie s'est déclaré dans les ateliers de MM. G. Haccart et E. Payen, rue Henri-Kolb, 66 bis. Les dégâts sont peu importants, quelques modèles et un débarrassoir formant grenier ont été atteints par les flammes.

Les propriétaires ont été avertis de ce sinistre par M. Roussel, afficheur. M. Haccart, aidé de quelques voisins, s'était presque rendu maître du feu quand les pompiers arrivèrent, de sort, que seul le poste de la rue de Flandre a dû manœuvrer.

Au fur et à mesure que les autres postes arrivaient, on les renvoyait ; il en a été de même pour la pompe à vapeur de Wazemmes. A une heure trois quarts tout était terminé.

Sur les lieux du sinistre, nous avons remarqué M. le commandant Druez et les officiers des pompiers ; M. Perlet, commissaire de police à la permanence ; M. Lefebvre, inspecteur des agents de police, et de nombreux agents tant de police que de la sûreté.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre, rue de Béthune, 79, occupée par Mlle Antoinette Vedel, tailleuse.

Cet incendie est dû à l'imprudence de Mlle Vedel, qui, se trouvant en état d'ivresse a laissé tomber sa lampe à pétrole qui était allumée.

Grâce aux prompts secours apportés par un voisin, Mlle Vedel n'a pas été brûlée et il n'y a eu aucun dégât.

Accidents. — Par suite d'une erreur involontaire, nous n'avons pas donné hier le signalement d'un accident arrivé à un de nos amis, M. le docteur Staes-Brame, rue de la Barre, à l'enterrement de M. Charles. Rue Nationale, à la hauteur de la rue du Faisan, M. Staes est tombé si malheureusement qu'il a dû être transporté chez lui en voiture avec le bras fracturé. Les nouvelles que nous avons reçues du blessé, sont bonnes, vu son état.

— En sautant de sa voiture, rue des Tanneurs, M. Emile Laurent, âgé de 25 ans, charbonnier, est tombé sur le sol.

Une des roues du véhicule lui ayant passé sur la jambe droite, il a été reconduit à son domicile, rue de Dunkerque, 20.

— Vendredi, vers trois heures et demie du soir, M. Gustave Desprez, âgé de 20 ans, demeurant rue Mahieu, a glissé sur un trottoir, parvis Saint-Maurice et s'est foulé le pied droit.

Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Dix contre un. — Vendredi vers 2 heures de l'après-midi, deux ivrognes avaient brisé un carreau de vitre à la devanture de M. Leclercq-Smagghe, fabricant de poterie d'étain, 257, rue de Paris, à Lille ; celui-ci étant sorti pour réclamer le prix du carreau cassé, se vit bientôt entouré d'une dizaine d'individus qui cherchèrent à le terrasser.

Grâce à son énergie et à son courage, M. Leclercq-Smagghe put tenir tête à ses adversaires jusqu'à l'arrivée de la police qui mit en état d'arrestation les deux principaux agresseurs et auteurs du bris de carreau.

Epilepsie. — Samedi matin, vers huit heures et quart, Charlemagne Desreux, âgé de 28 ans, garçon épicier, demeurant 116, rue St-André, est tombé dans une attaque d'épilepsie, en passant dans la cour de la mairie.

Transporté au poste central des sergents de ville, il a reçu les soins nécessaires.

Coups et blessures. — Jules Dejaegers, âgé de 18 ans, tisseur, demeurant quai de l'Ouest, se disputant avec un camarade nommé Callebout, lui porta trois coups d'un ciseau à froid à la tête.

Arrêté aussitôt, Dejaegers a été conduit à la maison d'arrêt.

Inondation. — Mardi soir, le tuyau d'eau d'Emmerin servant à alimenter la maison Dufeutreuille-Deleneuville, rue Grande-Chaussée, 15, s'est crevé par suite de la gelée.

L'eau s'est répandue à torrents dans toute la maison et il a fallu plus d'une demi heure de travail pour s'en rendre maître.

Les marchands de lait. — M. Rougier, commissaire de police du quatrième arrondissement, a dressé procès-verbal à la charge du nommé Augustin Coette, âgé de trente ans, demeurant à Avelin et de Marie Mortagne, âgée de vingt ans, demeurant rue de Marquette, à La Madeleine-lez-Lille, pour falsification de lait colporté en ville.

Arrestations. — La police a arrêté et conduit au Parquet :

Benoît Geldof, âgé de 50 ans, de nationalité belge, sans domicile fixe, inculpé de vagabondage ;

Fidèle Caboiter, dit Bernard, âgé de 26 ans, peintre, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

François Claes, âgé de 29 ans, sans domicile fixe, pour infraction à un arrêté d'expulsion et pour coups sur sa maîtresse ;

Jules Desmaret, âgé de 13 ans, demeurant à Lezennes, pour vol de trois pains au préjudice de M. Jules Deboy, boulanger rue de Fiers ;

Sévère Versener, âgé de 82 ans, fileur de coton, demeurant rue Jean-Jacques-Rousseau, 5, pour ivresse en récidive.

LE NORD

Lomme. — On nous écrit de cette commune : Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers cinq heures, une jeune dame, mariée depuis quatre mois environ étant décédée, son mari ainsi qu'une autre personne, sont allés, comme la loi l'exige, faire la déclaration à la mairie de là ils se sont dirigés vers l'église. Arrivé dans ce lieu ils trouvèrent le sacristain, à qui ils ont demandé de mettre la décédée en terre le dimanche après-midi ; sur le refus formel de ce clérical, « car j'ai à vous faire savoir que ce n'est pas M. le Curé qui est le maître de l'Association, mais bien ce type que la moitié du village a secouru par pitié pour ses enfants. »

Donc sur son refus formel ils s'entendirent pour le lendemain lundi à huit heures du matin.

Seulement ledit clérical a demandé séance tenante 16 fr. 50, prix du convoi funèbre, prétextant qu'il n'avait pas payé son union au mariage ; naturellement étant pauvre ouvrier et ayant eu sa malheureuse femme malade depuis 3 mois, il ne put satisfaire à ce désir, mais sur la foi du serment, il lui promit la somme pour le samedi ou dimanche matin sans retard.

Mais par un fait inattendu, il ne put aller le trouver le dimanche pour payer le prix du convoi. Se trouvant libre dimanche soir il alla trouver M. le Curé qui était absent ; il retourna à la sacristie le lundi matin à six heures.

Ce spécieux sacristain, croyant ne pas recevoir lui déclara qu'il retirait ce qui était convenu, et comme de fait vers 7 h. 1/4, les curés sont venus pour la levée du corps ; mais le mari refusa de laisser enlever la décédée, ce que voyant, la gente cléricale est partie disant qu'elle ne reviendrait plus et qu'on pourrait bien venir à l'église elle verrait bien ce qu'elle avait à faire.

S'étant décidé à aller à l'église, le convoi traversa la moitié du village, sans croix, celle-ci étant sur la bière ; mais seulement précédé d'une couronne. Arrivé à l'église, la décédée put être déposée sous les orgues, c'est-à-dire à la porte de l'église.

Ceci m'a tellement suffoqué, que je n'ai pu m'empêcher de vous signaler cet acte arbitraire.

Wervicq-Sud. — *Saisie de viande corrompue.* — M. le commissaire de police de Comines, assisté de M. Mullet, vétérinaire à Linselles a saisi hier dans la matinée et fait enfouir un veau en état complet de décomposition que le nommé Charles Decarne, marchand de bestiaux à Ypres essayait d'importer en France.

Procès verbal a été dressé à la charge de ce marchand de bestiaux qui aura à répondre de ces faits devant le tribunal correctionnel.

Oignies. — Mardi dernier, 30 décembre, a eu lieu la vente traditionnelle des bois d'Epinoy, situés près de la gare de Libercourt, composée d'une quantité innombrable de chênes de toutes dimensions et de première beauté, et de gros bois-blancs plusieurs fois séculaires, divisée en quatre lots.

M. Legrain, marchand de bois, à La Neuville-en-Phalempin, a été déclaré acquéreur des trois principaux lots et M. Blondel Emile et Cie, du quatrième.

DOUAI

Commencement d'incendie. — Vendredi soir, vers six heures, un commencement d'incendie s'est déclaré au premier étage du Café de la Cour de France, dans l'appartement occupé par M. Aby, ex-directeur du théâtre, alors absent.

Les consommateurs qui se trouvaient dans l'établissement ont aussitôt organisé les secours. La bonne de l'établissement a failli être asphyxiée.

Au bout d'une heure et demie, tout danger avait disparu. Parmi les personnes qui ont fait preuve de dévouement, nous devons surtout citer MM. Couchot, Dassonville, Farine, sapeurs-pompiers, ainsi que MM. Victor Lenne et Defrenne.

Accidents. — Le premier janvier, au théâtre, une fuite s'étant produite par une crevasse d'un tuyau, 100 hectolitres d'eau du réservoir se répandirent dans le magasin de décors et dans l'habitation d'un locataire de l'étage inférieur.

— Un ouvrier imprimeur, nommé Alexis Vuilleguez, âgé de 33 ans, ayant fait une chute rue du Quesnoy, s'est fracturé la jambe. Il a reçu les soins du docteur Bara.

Arrestation. — Un nommé Vandenbrock sujet belge, ayant subi une condamnation et sous le coup d'une contravention à un arrêté d'expulsion, s'est livré à la police.

— M. Alexis Sonnet, peintre en bâtiments, à Valenciennes, n'a rien de commun avec le sieur Sonnet, employé au chemin de fer, condamné dernièrement à 16 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Valenciennes, pour blessures par imprudence.

Accident. — Le jour de l'an, vers une heure de l'après-midi, César Brulin, de Cuincy, âgé de 15 ans, a fait, au faubourg de Béthune, une chute malheureuse et s'est fracturé la jambe gauche.

Cette chute serait due, paraît-il, à une bousculade que deux compagnons de Brulin lui auraient fait subir.

Brulin a reçu les soins de M. Blanquart, médecin, à Flers, et a été reconduit en voiture à son domicile.

VALENCIENNES

Vol. — La police a arrêté Désiré Bauve, journalier demeurant à Valenciennes pour avoir volé un litre de menthe à M. Renaldi, cabaretier, rue Capron.

St-Saulve. — Hier, Mme Boduin, ménagère, âgée de 50 ans, en voulant retirer des betteraves d'un mont, a été prise sous un éboulement.

Quand on la releva on constata qu'elle avait plusieurs fractures à la jambe et au bras.

AVESNES

Ferrière-la-Grande. — Une meule de foin appartenant à M. Henry a été la proie des flammes ; malgré l'empressement des habitants à porter secours, cette meule a été réduite en cendres.

La perte estimée 2000 francs est couverte par une assurance.

On ignore la cause de cet incendie.

HAZEBROUCK

Cassel. — Le 31 décembre dernier, vers neuf heures du soir, un incendie s'est déclaré dans la chambre à coucher de M. Jules Deraet-Haeuw, entrepreneur de charpente à Cassel, rue de Bergues.

Grâce aux prompts secours fournis par M. Deraet et par ses voisins, le feu a été rapidement circonscrit : les dégâts qui auraient pu être beaucoup plus importants, ne s'élèvent qu'à quelques milliers de francs tant en bâtiments qu'en mobilier.

La cause est inconnue.

Il y a assurances aux Compagnies d'Assurances Générales et à la France.

DUNKERQUE

Tentative d'évasion à la Maison d'arrêt

Le journalier Schottez, sorti de l'établissement pénitentiaire, vendredi matin, a lancé hier soir, vers 4 heures, une corde à nœuds par dessus le mur de la prison.

Un peu plus tard, le garde Vidal aperçut la corde qui gisait sur les dalles.

Il en avertit le gardien chef, M. Martin ; aussitôt ce dernier, après avoir constaté que personne des prisonniers ne manquait, sortit avec M. Vidal.

Derrière la prison, un individu se dissimulait. Ils purent s'en emparer ; c'était Schottez qui fut conduit à la gendarmerie, où il fit des aveux.

Il a déclaré qu'il avait voulu favoriser l'évasion de deux co-détenus et que ses dispositions avaient été prises plusieurs jours auparavant.

Cet individu passera devant le tribunal correctionnel, dont les débats nous feront connaître les détails complémentaires.

Tous nos compliments à MM. Vidal et Martin pour leur énergique sang-froid.

Accidents. — Hier, dans la matinée, le sieur Jean Bal, 61 ans, plombier, 48, rue de Soubise, est entré à l'hôpital. Cet homme s'est fracturé la jambe et contusionné à la face en tombant jeudi dernier rue Séchelles.

— Un marin anglais, arrivé hier dans le port a été admis à l'hôpital avec les pieds gelés.

— Un sieur Louis Foney, 31 ans, journalier, rue de Soubise a également été admis à l'hôpital avec le pied droit gelé.